Règlement de la course à pied
Run4Them 2026

1. Organisation :

L'événement Run4Them est une course caritative organisée au profit du Téléthon, qui se déroulera sur des parcours de 5 km, 10 km et 20 km dans le bois de Vincennes (75012) le 5 Décembre 2026. Elle est organisée par l'association Run4Them au profit du Téléthon. Pour contacter l'organisation, envoyer un message électronique à run4them.telethon@gmail.com. L'ensemble des sommes récoltées seront reversées au Téléthon.

2. Conditions générales :

- Chaque concurrent s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de son inscription, et dégage la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve découlant du non-respect de ce règlement.
- Chaque concurrent devra accepter et valider le présent règlement lors de son inscription.
- Tout engagement est ferme et définitif, il implique l'acceptation complète du règlement.
- Les organisateurs seuls se réservent le droit de modifier le règlement ou de faire connaître avant le départ toute adjonction ou modification.
- Les concurrents s'engagent à parcourir la distance et respecter l'itinéraire prévu dans le meilleur esprit sportif.
- Aucun accompagnateur à pied ou en VTT ne sera toléré sur tout ou partie de la course.
- Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, les coureurs accompagnés de chien ne sont pas autorisés à participer à l'épreuve. Tout coureur prenant le départ avec un chien, sera immédiatement arrêté.
- Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance physique ou technique, de perte, de vol d'objets ou de matériel.
- Les épreuves se déroulent sur un parcours de type nature, alternant chemins et portions de bitume. En raison de la période hivernale, certaines parties du parcours peuvent être humides, boueuses ou glissantes. Les participants sont invités à en tenir compte dans le choix de leur équipement et de leurs objectifs de course.

3. Catégories concernées :

- Ouvert aux licenciés et non-licenciés, hommes et femmes, âgés de 16 ans et plus pour les parcours de 5km et 10km.

- Ouvert aux licenciés et non-licenciés, hommes et femmes, âgés de 18 ans et plus pour le parcours de 20km.

4. Handisport

L'épreuve est ouverte aux coureurs en situation de handicap.

Les athlètes déficients visuels doivent être accompagnés d'un guide unique et ce guide doit être clairement identifiable à l'aide d'une chasuble de couleur vivre et repérable.

Le port du casque et des gants est obligatoire pour les athlètes en fauteuil roulant. Il est à noter que le parcours empruntant les allées du bois de Vincennes, il peut s'avérer difficile pour les personnes en fauteuil roulant. Il n'y a pas d'épreuve spécifique Handisport et les participants handisport seront classés avec les autres coureurs selon leur sexe et catégorie.

5. Conditions de participation :

Les épreuves sont ouvertes aux participants satisfaisant les critères suivants :

- Les participants majeurs non licenciés doivent obligatoirement réaliser le Parcours Prévention Santé (PPS) disponible sur https://pps.athle.fr et fournir leur numéro PPS valide à la date de la course.
- Les participants licenciés FFA (Athlé Compétition, Athlé Running, Athlé Entreprise ou Pass J'aime Courir) doivent présenter une licence en cours de validité à la date de la manifestation.
- Les participants mineurs non licenciés doivent fournir une attestation parentale indiquant que le questionnaire de santé conforme à la réglementation en vigueur a été rempli pour le participant mineur et que toutes les réponses sont négatives. Dans le cas ou une réponse est positive, un certificat médical est nécessaire.

Aucun dossard ne sera délivré si l'un de ces documents est manquant et aucun certificat médical ne sera accepté pour les participants majeurs non licenciés.

Les participants étrangers sont tenus de fournir leur PPS (même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF).

La licence sportive doit-être en cours de validité le jour de la course. Sont autorisées les licences suivantes :

- Licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise Athlé Running délivrée par la FFA ou d'un « Pass' J'aime courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de manifestation. Attention : les autres licences délivrées par la FFA : Santé, Encadrement et Découverte ou par la FFCO, la FFPM ou la FFF Tri ne sont pas acceptées.

- Licence sportive, en cours de validité en date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaitre, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenu dans ces conditions.

6. Retrait des dossards

Le retrait des dossards s'effectuera :

- Le vendredi, de 14h00 à 20h00, salle R2 de l'espace Daniel-Sorano situé au 16 rue Charles Pathé 94300 Vincennes.
- Le samedi (jour de la course), à partir de 7h15 et jusqu'à 15 minutes avant le départ de chaque épreuve sur l'esplanade Saint Louis.

L'organisation encourage vivement les participants à retirer leur dossard dès le vendredi afin de faciliter le bon déroulement de l'événement le jour J.

Pour retirer son dossard, chaque participant devra:

- Présenter une pièce d'identité,
- Avoir un dossier complet conformément aux conditions mentionnées dans la section précédente.

Retrait par un tiers : Le retrait du dossard par une tierce personne est autorisé, sous réserve de présentation d'une copie de la pièce d'identité du participant ainsi que de l'ensemble des justificatifs requis.

7. Assistance médicale :

Une équipe médicale de coordination sera présente pendant toute la durée de l'épreuve au PC central de la course. Le responsable médical est habilité à mettre hors course tout coureur inapte à continuer l'épreuve. L'assistance médicale est habilitée à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.

Tout coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel à des secours extérieurs (pompiers, SAMU). Les frais éventuels résultants de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Elle pourra alors présenter un dossier auprès de son assurance individuelle accident personnelle dans les délais.

8. Points de ravitaillement :

- **Pour le 5 km :** Un ravitaillement sera disponible à l'arrivée.
- **Pour le 10 km :** Un ravitaillement sera situé autour du 5ème km ainsi qu'à l'arrivée.
- **Pour le 20 km :** Étant donné que le parcours consiste en deux boucles de 10 km, des ravitaillements seront disponibles autour du 5ème, du 10ème, du 15ème km et à l'arrivée.

A chaque ravitaillement seront disponibles des liquides (eau, soda) et des solides (chocolat, sucre, fruits secs et frais, ..)

Tous ensemble respectons la nature, prévoyez d'emmener un gobelet pour éviter les déchets.

9. Inscriptions

Les inscriptions à la course se font exclusivement en ligne, via la plateforme dédiée. Aucune inscription ne sera prise sur place le jour de l'événement.

Le prix des dossards est fixé comme suit : 20 euros pour le 5 km, 30 euros pour le 10 km et 40 euros pour le 20 km.

En cas de course complète, une plateforme officielle de revente de dossards pourra être mise à disposition des participants. Cette solution constitue le seul moyen autorisé pour céder son dossard.

En dehors de ce cas, aucun remboursement ne pourra être effectué, quel qu'en soit le motif.

10. Changement d'épreuve :

Le changement d'épreuve, si le nombre de participants l'autorise, ne sera accepté que pour toute demande faite impérativement avant le 1er Décembre 2026. Les conditions sont les suivantes :

- D'une distance plus longue vers une distance plus courte : aucun remboursement.
- D'une distance plus courte vers une distance plus longue : paiement de la différence suivant le tarif en cours.

- La demande de changement de course devra être faite par email à run4them.telethon@gmail.com uniquement par le coureur. Toute demande, faite par une autre personne que le coureur, ne sera pas prise en compte.

11. Sécurité :

Les concurrents doivent respecter scrupuleusement le parcours balisé et fléché, et ne pas couper. Le non-respect de cette directive entraînera une disqualification

Tout concurrent doit venir obligatoirement en aide à toute personne en danger, blessé ou en difficulté et prévenir les secours.

Tous les participants doivent respecter les règles de sécurité en vigueur. L'assistance médicale est présente tout au long du parcours pour toute urgence. En cas de besoin, les participants devront se rendre aux points de ravitaillement ou au poste médical le plus proche.

En cas de conditions météorologiques défavorables ou autres de nature à mettre en danger les participants, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler une partie de l'épreuve (même en cours). Dans ce cas aucun remboursement ne sera effectué.

12. Responsabilité et assurance :

Les participants déclarent être en bonne santé et apte à participer à l'épreuve choisie. Toute personne ne respectant pas le règlement ou les consignes de sécurité pourra être disqualifiée.

L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile pour couvrir l'évènement. Cette assurance s'applique aussi bien à l'organisation qu'aux participants et à l'ensemble des bénévoles. Dans leur intérêt, les participants sont invités à souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

En cas d'annulation imposée à l'organisation suite à une interdiction administrative plus de 15 jours avant la date de l'épreuve, les droits d'inscription seront partiellement remboursés sur demande transmise à run4them.telethon@gmail.com dans les 15 jours suivant l'annulation. Le montant de ce remboursement sera fixé pour permettre à l'organisation de faire face à l'ensemble des frais engagés à la date d'annulation, et non récupérables. En cas d'annulation moins de 15 jours avant la date de l'épreuve, aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué.

13. Service aux participants :

Des consignes seront mises à disposition des participants le jour de l'événement. Chaque coureur pourra y déposer un sac de taille raisonnable, identifié à l'aide de l'étiquette prévue à cet effet sur son dossard.

L'organisation attire toutefois l'attention des participants sur le fait qu'il est recommandé de ne pas y déposer d'objets de valeur.

Par ailleurs, des toilettes sèches seront installées sur le site, dans une démarche respectueuse de l'environnement.

Aucun vestiaire ni douche ne seront mis à disposition.

Dans une démarche solidaire visant à maximiser les fonds reversés au Téléthon, aucun lot participant (médaille ou autres goodies) ne sera distribué, afin de privilégier le don.

14. Accès à la zone de départ et d'arrivée :

Pour venir, favorisez :

- Les transports en commun. Le départ se situe à proximité des arrêts Château de Vincennes sur la ligne 1 et de l'arrêt Vincennes sur le RER A.
- Le covoiturage, possibilité de se garer à proximité de la zone de départ.

15. Départ et arrivée des courses

Les départs et les arrivées des courses se situent sur la commune de Paris au niveau de l'esplanade St Louis face au château de Vincennes. Tous les départs sont donnés à quelques dizaines de mètres de l'esplanade au début de la route Dauphine. Les participants sont tenus de se présenter au départ de leur course au moins 15 minutes avant l'heure de départ fixée. Il n'y aura pas de sas de coureurs. Aucun remboursement d'inscription ne sera réalisé dans le cas où un coureur se présente en retard à son épreuve et quel qu'en soit le motif.

- **20 km** : Départ à 9h00 (temps limité à 3 heures pour compléter le parcours).
- **10 km** : Départ à 10h30 (temps limité à 2 heures pour compléter le parcours).
- **5 km** : Départ à 12h30 (temps limité à 1 heure 30 pour compléter le parcours).

16. Classement et chronométrage

Pour chaque épreuve, pour lesquelles un dossard sera remis à chaque participant, il sera établi un classement. Pour le classement, les participants seront référencés suivant la classification FFA en vigueur. Tous les coureurs disqualifiés ne seront pas classés.

Le chronométrage sera assuré par un prestataire externe. Tous les résultats seront disponibles dans les 48 heures sur le site de la course.

17. Ethique et valeurs

Notre épreuve repose sur une éthique et des valeurs essentielles que partagent les coureurs, les partenaires, les bénévoles et les organisateurs.

- L'éco responsabilité. Ne jamais rien jeter au sol mais utiliser les poubelles mises à disposition, respecter la flore et la faune, suivre strictement le parcours balisé sans jamais couper les sentiers. L'organisation utilisera, dans la mesure du possible, du matériel réutilisable ou recyclable et procèdera à un tri sélectif. Le balisage du parcours sera effectué à pied. Le « débalisage » et le nettoyage du parcours débuteront le jour-même, dès le passage du dernier coureur. La communication sur papier est réduite au minimum, privilégiant le support électronique.
- La solidarité, la convivialité, le respect des coureurs, des bénévoles, des partenaires et du public, sont des éléments primordiaux de cette épreuve.

18. Disqualification

Tout coureur ne respectant pas les éléments suivants sera disqualifié :

- Dépassement des barrières horaires indiquées dans ce règlement.
- Non-respect du parcours de la course.
- Constat par les organisateurs du non-respect du parcours, du site (jet de gel, emballages, etc…) et des consignes de course, ainsi que celles des signaleurs.

Tout concurrent disqualifié ne sera pas classé. Les décisions des organisateurs seront sans appel.

19. Loi informatique et liberté et droit à l'image

L'organisation informe les participants que des photographes seront présents tout au long de l'événement. Des photos de la course seront accessibles dès la fin de l'épreuve sur une plateforme dédiée respectant l'ensemble des règles applicables en matière de protection des données personnelles (RGPD).

Les revenus éventuellement générés par la mise à disposition de ces photos seront intégralement ajoutés au don reversé au Téléthon. L'organisateur se réserve également le droit d'utiliser des photos des concurrents prises au cours de l'épreuve dans ses publications ou sur son site internet.